

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D’ADMINISTRATION**

**LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019 / 14h-17h**

HOTEL DE VILLE D’EPINAY-SUR-SEINE

**BUREAU**

Etaient présents : M. Azzedine TAIBI (président), M. Jean-Pierre RESPAUT (vice-président) ; Ginette BATY-TORNIKIAN (secrétaire) ; M. Christophe LIEVIN (trésorier) ; M. Patrice KONIECZNY (trésorier adjoint)

Etaient excusés :

 M. Sébastien JACQUOT (secrétaire adjoint) a donné pouvoir à Bernadette BLANCHON ; M. Martin KUENGIENDA (vice-président)

**MEMBRES DE DROIT**

Etaient présents :

Mme Fatima AIT YAKOUB (Valophis Habitat) ; M. Marian SYPNIEWSKI (Seine-Saint-Denis habitat)

Etaient excusés :

Mme Meriem DERKAOUI (Conseil départemental de Seine-Saint-Denis) a donné pouvoir à Benoît POUVREAU ; M. VANOVERSCHELDE (Hauts-de-Seine Habitat) n’a pas donné de pouvoir

**MEMBRES ACTIFS**

Etaient présents :

Mme Bernadette BLANCHON (ENSVP) ; M. Jean-Paul LE GLOU (adhérent individuel) ; M. Olivier MEIER (Seine-Saint-Denis Tourisme)

Etaient excusés :

M. Francis DUBRAC (Office de tourisme Plaine Commune Grand Paris) n’a pas donné de pouvoir ;

Mme Hélène SALLET-LAVOREL (Val-de-Marne Tourisme) n’a pas donné de pouvoir ;

Autres présents : Mme Milena CRESPO, animatrice (Association régionale des cités-jardins d’Ile-de-France) ; Mme Marie-Pierre DEGUILLAUME, directrice-conservatrice du Musée d’Histoire Urbaine et Sociale (Ville de Suresnes) ; Franck VAHALA, directeur des affaires culturelles (Ville de Stains)

DEROULÉ

* **POINT 1 DE L’ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA DU 9 MAI 2019 (Champigny**-**sur-Marne)**

Le relevé de décision a été approuvé à l’unanimité.

* **POINT 2 DE L’ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS**

Un point sur les différentes réunions et demandes de partenariats a été fait, à l’échelle francilienne et européenne.

1. **EN ILE-DE-FRANCE**

**Nouvelles adhésions** : en 2019, la ville de Dugny et Roissy Pays de France ont adhéré à l’Association régionale des cités-jardins d’Ile-de-France.

**Département des Yvelines** : suite à une réunion avec le département des Yvelines, Mme Grenet, responsable de la mission « Nature en ville » qui était à l’origine de cette rencontre, a quitté ses fonctions. Nous n’avons eu pour le moment aucun autre retour de la part du Département.

[ECHANGES]

Jean-Pierre RESPAUT : au sortir de cette réunion, il était difficile de connaître la volonté des personnes ayant présidé à cette réunion pour le département. Il faut les tenir régulièrement informés afin de ne pas perdre le lien.

Benoît POUVREAU : il faut être vigilant car les Archives départements des Yvelines vont fusionner avec les Archives départementales des Hauts-de-Seine. Cela nous permettrait de toucher deux départements ensemble. Il faut relancer l’archiviste des Yvelines qui était présente à la réunion.

Bernadette BLANCHON : l’Ecole nationale supérieure de paysage de Versailles a un projet sur les archives de paysagiste, en lien avec un Master à Saint-Quentin-en-Yvelines. Des choses ont été faires en pointillé. L’ENSVP a également eu l’occasion de reprendre régulièrement contact avec les archives départementales des Yvelines.

**COFHUAT** : à la suite de la lecture d’une note de présentation de la COFHUAT et d’échanges, il a été décidé par les administrateurs d’organiser une rencontre avec les membres de la COFHUAT. Pour l’association régionale des cités-jardins d’Ile-de-France, la délégation sera composée du Président ou Vice-Président, du Trésorier, de la Secrétaire et de l’animatrice-coordinatrice de l’association

[ECHANGES]

Ginette BATY-TORNIKIAN : la COFHAUT permettrait de donner une visibilité supplémentaire à l’association au niveau national et européen sans avoir de responsabilité par rapport aux autres associations qui auraient les cités-jardins comme axe de travail. Une fois par an, nous enverrons à la COFHAUT notre bilan qui pourra être diffusé par leurs organes de communication.

J.-P. RESPAUT : pour être précis, la proposition est donc que notre association adhérerait à la COFHUAT qui pourrait être la caisse de résonnance de l’association ? En auquel cas, il n’est pas opposé à cette visibilité supplémentaire mais à condition que l’association régionale des cités-jardins d’Ile-de-France préserve son intégrité.

Christophe LEIVIN : au sein de la COFHUAT, il y a des institutionnels que nous cherchons à solliciter comme les bailleurs franciliens et l’AORIF. Mais comment la COFHAUT communique-t-elle auprès de ses adhérents ? Comment la COFHUAT peut-elle nous mettre en lumière et quelle lisibilité a-t-elle par rapport à ses propres adhérents ? Quel engagement découle de l’adhésion ?

Marian SYPNIEWSKI : la COFHAUT est-elle l’unique acteur qui nous permette d’avoir une visibilité au niveau national ? N’ya-t-il pas d’autres entités qui seraient intéressantes pour nous ?

A. TAIBI : il faut être vigilant à ne pas perdre de vue l’échelle régionale également.

**Axe de travail / prêts spéciaux** : lors du dernier conseil d’administration, les administrateurs avaient validé une orientation de travail sur un projet de demandes de prêts spéciaux, mené par Benoît Pouvreau et Pierre Touya. Un courrier de demande de partenariat auprès d’institutions tels que la Caisse des dépôts et des consignations a été soumis aux administrateurs. Ces derniers ont souhaité que le courrier soit retravaillé : plus synthétisé et que l’objet soit rappeler au début du courrier.

[ECHANGES]

B. POUVREAU : cette démarche vise à nous rapprocher de la caisse des dépôts et des consignations et d’autres acteurs de prêts. Pierre Touya qui a travaillé dans ce milieu se propose de ranimer ce réseau. En outre, cette démarche pourrait également être appliquée à des propriétaires privés qui pourrait obtenir une subvention pour des travaux respectueux du patrimoine.

C. LIEVIN : tout l’intérêt de notre action serait de pouvoir aiguiller la Caisse des dépôts et des consignations dans sa réflexion d’accompagnement avec le respect d’un cahier des charges et de l’identité patrimoniale des lieux. Pour avoir un financement, les demandeurs seraient obligés de respecter un cahier des charges.

M. SYPNIEWSKI : une annexe pourrait être jointe au courrier pour détailler les pistes possibles. Il faudra être vigilant que cette mesure n’entre pas en concurrence avec l’éco-prêt.

1. **LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERNATIONALES**

**Garbatella** : le comité d’habitants de cette cité-jardin romaine souhaitait établir un partenariat, au travers de jumelages entre associations (et non collectivités), de l’établissement d’un Erasmus et de demandes de subventions auprès du Conseil de l’Europe. Toutefois, il s’agit de projets d’envergure difficilement réalisable en termes de moyens financiers et humains et sans autres partenaires institutionnels.

[ECHANGES]

Marie-Pierre DEGUILLAUME : nous avons rencontré au MUS, une personne en contact avec la présidente du comité d’habitants de la Garbatella. Ce comité semble en effet très en demande de créer des partenariats européens mais sans ressources ni interlocuteurs institutionnels.

B. BLANCHON : il faut garder à l’esprit que cela existe. La piste Erasmus est intéressante.

**Roumanie** : les administrateurs ont approuvé l’envoi d’un courrier pour soutenir scientifiquement le projet de M. Jeremy VERCKEN, professeur à l'Ecole d'architecture Paris-Malaquais et Alexandra Llina, maître de conférence au Centre de recherche francophone de l'Université de Bucarest. Ces derniers ont déposé le 30 septembre 2019, un dossier de demande de subvention européenne, via le ministère de la culture roumain, pour obtenir des fonds pour la réalisation d’une exposition à Paris sue une cité-jardin de Bucarest (Vatra Luminoasa).

B. BLANCHON : a des contacts avec des intervenantes roumaines sur Edouard Redon, architecte paysagiste (1862-1942) qui a travaillé en France et en Roumanie.

**Réseau européen de cités-jardins** : une société de conseil, JM Conseils, ayant l’expérience de la constitution de réseaux de collectivités à l’échelle européenne est entrée en contact avec l’Association régionale des cités-jardins d’Ile-de-France, pour un appui en vue de la constitution d’un réseau européen de collectivités ayant des cités-jardins. Après l’étude du dossier sur les pistes envisagées et les éléments financiers proposés, les administrateurs n’ont pas souhaité poursuivre cette proposition onéreuse.

[ECHANGES]

J.-P. RESPAUT : nous devons faire attention à ne pas se lancer trop tôt sur un dossier aussi complexe

Olivier MEIER : dans le cadre du programme de coopération INTERREG Europe, Val-de-Marne Tourisme & Loisirs a initié le projet « STAR Cities » autour du développement du tourisme fluvial. Ils ont ainsi obtenu une subvention européenne importante pour cinq ans. La Roumanie, l’Allemagne, la Lituanie et l’Italie sont associés à ce projet. Ce réseau a été constitué, sans accompagnement extérieur par une société de conseil. Le Val-de-Marne Tourisme pourrait présenter ce projet à l’association.

* **POINT 3 DE L’ORDRE DU JOUR : ACTIONS EN COURS ET A VENIR**
1. **« MOIS DU LOGEMENT SOCIAL » ET JOURNEES NATIONALES DE L’ARCHITECTURE**

Les administrateurs ont été prévenus que l’AORIF n’arrivait pas à dégager du temps pour le projet du « Mois du logement social » pour lequel une réunion avait été organisée en juin 2019 en présence de l’Ordre des architectes, d’Ekopolis et de l’Association régionale des cités-jardins d’Ile-de-France. L’animatrice-coordinatrice n’a donc pas sollicité les villes en vue d’une programmation riche et variée pour les Journées nationales de l’architecture, qui aurait dû s’inscrire dans cette programmation plus large et plus visible du « Mois du logement social en Ile-de-France ».

Pour les Journées nationales de l’architecture, l’Association avait été sollicitée par la Ville d’Argenteuil pour la réalisation d’une conférence sur les cités-jardins franciliennes, dans le cadre de leur exposition intitulée *L’Aventure industrielle d’Argenteuil*. Afin de mener préparer le contenu et les interventions, les administrateurs ont approuvé que Ginette BATY-TORNIKIAN et Benoît POUVREAU accompagne l’animatrice-coordinatrice dans la construction de cet événement.

1. **LABEL « PATRIMOINE D’INTERET REGIONAL »**

Un point a été fait sur les cités-jardins labellisées : pose de la « Patrimoine d’intérêt régional » dans la cité-jardin de Stains à l’occasion des Journées européennes du patrimoine, labellisation des cités-jardins du Pré Saint-Gervais, de Livry-Gargan et des équipements publics de la cité-jardin d’Orgemont à Argenteuil en septembre 2019.

[ECHANGES]

J.-P .RESPAUT : il faut rester vigilant à l’avenir que toutes les demandes de label transitent bien par l’association et que l’association soit associée à tous les événements en lien avec le label dans les cités-jardins l’ayant obtenu.

C. LIEVIN : il faudrait que la Région ait le réflexe de renvoyer vers l’association pour le portage du dossier, ou bien qu’une sorte de visa soit donné par l’association pour que les dossiers puissent bien être déposés.

J.-P. RESPAUT : l’animatrice-coordinatrice contactera Mme CORTEVILLE en ce sens.

1. **ATELIER PROJET-IREST**

Pour ce point d’informations, il a été renvoyé au document de travail.

1. **PROJET EPISTOLAIRE**

Les administrateurs ont approuvé l’ouverture de ce projet à d’autres écoles de cités-jardins, comme Champigny-sur-Marne.

1. **ACTIONS LOCALES**

**Rucher cité-jardin** : les administrateurs ont approuvé les deux projets de convention. Il a été demandé que les contenants des pots de miel soient revus à 125 et 250 grammes, et non à 500 grammes.

**Projet contrat de ville** : pour ce point d’information, il a été renvoyé au document de travail.

1. **PRINTEMPS DES CITES-JARDINS**

Un bilan a été réalisé sur l’édition 2019. Pour la prochaine édition, les administrateurs ont validé les éléments suivants :

* Dates : du samedi 30 mai au dimanche 14 juin 2020
* Thématique : « transmission des savoirs »
* Tarification : gratuite
* Conception des documents (affiche et brochure) par Valophis Habitat
* Impression prise en charge par Suresnes ou Stains
* Essai d’ouverture du Printemps à une échelle nationale modeste

L’attention des administrateurs a été attirée sur l’édition 2021 qui sera les 10 ans du Printemps des cités-jardins et le centenaire de certaines cités-jardins franciliennes. Les administrateurs ont validé le principe d’organisation d’un colloque sur plusieurs jours, en invitant des partenaires nationaux et européens.

[ECHANGES]

J.-P. RESPAUT : il faudra également envisager un voyager d’études en 2020, à Tergnier ou à Reims.

**Question diverse :** B. POUVREAU informe les administrateurs que Docomomo France, Sites et Monuments et France Nature Environnement souhaitent solliciter la DRAC et le Ministère de la Culture pour réaliser une journée d’étude en 2020, autour des enjeux relatifs à la Butte Rouge. Il souhaite avoir le ressenti du conseil d’administration quant à une co-signature par l’Association régionale des cités-jardins d’Ile-de-France du courrier en cours de préparation.

[ECHANGES]

J.-P. RESPAUT : notre association ne peut être la caisse de résonance des habitants de la Butte Rouge qui légitimement se mobilisent.

B. BLANCHON : s’interroge sur les organisateurs de ce colloque

B. POUVREAU : à l’heure actuelle, il s’agit d’aller chercher des financements pour mettre en place ce colloque. Il s’agirait d’une demande conjointe de trois associations, voire quatre avec l’association régionale des cités-jardins d’Ile-de-France pour un financement pour des journées sur « les cités-jardins d’Ile-de-France ». Il ne s’agirait pas d’un courrier militant.

E. BITON : ces trois associations sont très engagées et militantes. Nous y associer peut être dangereux. En outre, le colloque va-t-il réussir à garder une distance ?

B. BLANCHON : s’l s’agit de journées d’études sur les cités-jardins d’Ile-de-France, il s’agit d’une anticipation de ce que nous souhaitons faire pour 2021. Il faut se demander si nous acceptons de faire un pas de côté car nous ne souhaitons pas cautionner la destruction. Docomomo International prépare un landscape book. Dans ce cadre Docomomo France lui a demandé des fiches sur le paysage. Elle a en réalisé une notamment sur le paysage de la Butte-Rouge.

M.-P. DEGUILLAUME : on peut intervenir avec un regard distancié pour montrer qu’on œuvre à la promotion et à la valorisation des cités-jardins.

G. BATY-TORNIKIAN : bien qu’elle ne soit pas militante, l’association a une dimension de préservation indéniable. Certaines villes nous connaissent ainsi très bien mais n’adhèrent pas.

J.-.P. RESPAUT : la question qui nous ait posé est de savoir si nous nous associons à des associations fortement militantes. C’est à nous de nous situer.

B. POUVREAU : propose à ce que le courrier une fois prêt, soit soumis au conseil d’administration pour un positionnement à cette occasion.

* **POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR : TRAVAIL DES COMMISSIONS THEMATIQUES**

Un point a été fait sur le travail des commissions. Dates des prochaines commissions :

* Promotion-valorisation : jeudi 7 novembre après-midi (Argenteuil)
* Préservation-rénovation : mi-novembre (Gennevilliers)
* **POINT 5 DE L’ORDRE DU JOUR : COMMUNICATION**
1. **IMPRESSION**

La carte de visite réalisée par Mme Hamon, après choix du graphisme par le conseil d’administration de mai 2019, a été présentée aux administrateurs en tirage papier.

Le bon à tirer papier du flyer a été soumis aux administrateurs qui ont validé le support. Deux demandes de correction ont été demandées dans le paragraphe concernant le label « Patrimoine d’intérêt régional » : ajouter les nouvelles villes labellisées, préciser qu’il s’agit d’un label de la Région Ile-de-France.

Les administrateurs ont validé le principe d’un envoi par pli avec un courrier récapitulant les actions de communication de l’association en 2019. Les quotas d’exemplaires proposés par type d’adhérents ont été validés, en ajoutant les bailleurs sociaux.

1. **DOSSIER DE PRESENTATION**

Le dossier de présentation en cours de préparation a été présenté pour information aux administrateurs. Ces derniers ont validé le calendrier suivant :

* Travail lors de la commission « promotion-valorisation » du 7 novembre
* Dernière version avant BAT soumise au Conseil d’administration par mail
* Approbation du BAT lors du conseil d’administration de janvier 2020
1. **REVUE DE PRESSE**

Un point a été fait sur la revue de presse préparée par l’animatrice-coordinatrice de l’association. Les administrateurs ont accepté une mise en ligne dans l’espace adhérent de l’association et l’envoi d’un mail aux adhérents et partenaires signalant le lancement de cette revue de presse.

[ECHANGES]

G. BATY-TORNIKIAN : la revue de presse pourrait-elle être en consultation au centre de ressources du MUS ?

E. BITON : il serait plus prudent d’être en usage restreint, notamment à cause du droit d’auteur des journalistes.

O. MEIER : en effet, les publications et les diffusions sont très règlementées.

C. LIEVIN : il est plus prudent d’en rester aux adhérents

1. **ADRESSES MAILS**

Les administrateurs ont été informés de la création de trois adresses mails, dépendants du site internet (@citesjardins-idf.fr). Les administrateurs ont accepté un basculement de l’adresse actuelle memoiresdecitejardin@stains.fr vers ces nouveaux comptes.

* **POINT 6 DE L’ORDRE DU JOUR : QUESTIONS ADMINSITRATIVES ET FINANCIERES**

**Point comptabilité** : Le Trésorier a présenté les éléments financiers de l’année en cours. Si le fonctionnement de l’association a doublé depuis 2015, les provisions ne permettent pas encore de couvrir une année entière de fonctionnement.

**Local « Mémoires de cité-jardin »** : les administrateurs acceptent que l’association reprenne le local « Mémoires de cité-jardin » en tant que locataire, avec une répartition du loyer et des charges en trois parts égales entre l’association, la Ville de Stains et Plaine Commune. Ces éléments devront figurer dans une convention tripartite, venant prendre la suite de la « convention de mise à disposition et d’utilisation partagée » qui est arrivée à son terme, le 31 décembre 2018.

La proposition de Plaine Commune de compenser la prise en charge du loyer et des charges de 2019 sur le montant de la cotisation 2020 n’a pas été retenue par les administrateurs et la Ville de Stains. L’association et la Ville s’engagent à prendre en charge le tiers du loyer et des charges, à partir du 1er janvier 2020.

**Représentant du CDT 93 au sein du Conseil d’administration** : suite au départ à la retraite de Daniel ORANTIN, directeur du Comité départemental du tourisme de la Seine-Saint-Denis ; Olivier MEIER lui a succédé dans la fonction de Directeur de Seine-Saint-Denis tourisme. Il poursuit également le mandant de Seine-Saint-Denis Tourisme au sein du Conseil d’administration de l’association régionale des cités-jardins d’Ile-de-France.